

QUESTIONS / EXIGENCES	DEGRÉ DE CONFORMITÉ À L'EXIGENCE				Pondération de la question	Note obtenue	Note pondérée	Note pondérée maximale
	0	1	2	3				
A) THEORIE DU CHANGEMENT								
1. Définition des objectifs généraux								RÉSULTAT (%) - A
								TOTAL RÉSULTAT (A1)
								/26
								/30
								/11
								/12
1. Le fonds se donne-t-il clairement des objectifs de transformation durable dans ses documents supports?	Non, les documents supports n'évoquent pas d'objectifs de transformation durable ou les mentionnent avec une certaine ambiguïté.	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales.	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales.	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales.	1	2	2,00	/2
2. Comment est décrit et justifié chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont pas décrits.	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales.	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales.	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales.	1	1	1,00	/2
3. Le fonds dérive-t-il des objectifs spécifiques pour chacun des émetteurs investis en lien avec ses objectif généraux de transformation durable ?	Non, l'objectif général n'est pas décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs.	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs.	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs.	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs.	1	2	2,00	/2
4. Comment d'autres fonds concurrents couvrent-ils le besoin auquel répond chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente).	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont que partiellement couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes.	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont peu ou mal couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un besoin crucial d'augmenter le volume de solutions offertes.	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont peu ou mal couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un besoin crucial d'augmenter le volume de solutions offertes.	1	2	2,00	/2
4.1 Pour répondre aux objectifs de transformation durable visés, le fonds propose-t-il une solution originale ou innovante ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs.	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs.	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs.	0		0,00	
5. Le fonds se donne-t-il l'objectif explicite d'avoir de l'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds n'évoque pas la notion d'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux).	Oui, dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.	Oui, dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.	Oui, dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.	1	2	2,00	/2
6. Le fonds ambitionne-t-il de mettre en place des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs choisis au-delà du ou des objectifs de transformation durable ciblés ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds n'évoque pas dans ses documents supports son ambition de suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis.	Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante).	Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante).	Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante).	1	2	2,00	/2
2. Définition des actions déployées par l'institution financière pour atteindre les objectifs (i.e. causer les changements recherchés)								TOTAL RÉSULTAT (A2)
								/15
								/18
7. Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont-elles décrites dans les documents supports ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Les actions pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas décrites.	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière rapide.	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière détaillée.	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière détaillée.	2	2	4,00	/4
8. Parmi la liste suivante, veuillez choisir les actions de contribution planifiées et les actifs sous gestion couverts (à noter en colonne N). Vous pouvez vous référer à la notice explicative pour une présentation des différentes actions de contribution.								
1. Apport d'un capital flexible	Pas d'action	Au moins 1 action planifiée de signalement (actions 5 et 6)	Au moins une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)	Plus d'une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)	1	3	3,00	/3
2. Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante								
3. Apport d'un soutien non-financier								
4. Engagement actionnarial								
5. Signalement de l'importance de l'impact (signaux de marché)								
6. Signalement de l'importance de l'impact (signaux autres)								

Commentaires
Dans le DIC, il est clairement stipulé que le fonds "est spécialement en investissements dans des titres d'entreprises solidaires qui allient activité économique et action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire". Par ailleurs le fonds est labellisé Finansol, ce qui signifie qu'il investit à minima 50% de son actif dans des émetteurs solidaires agréés ESUS. Enfin, le fonds donne clairement son intentionnalité, son additionnalité et sa mesurabilité dans sa thèse d'impact, lui permettant d'atteindre ses objectifs de transformation durable.
L'objectif général du fonds est décliné en sous-thématiques qui contiennent chacune des données d'impacts précises (personnes logées, personnes en insertion, bénéficiaire d'aide humanitaire, etc.) qui se réfèrent à des objectifs d'impact des ODD. Concernant la partie monétaire du fonds, en ligne avec l'Article 5 du règlement SFDR, la politique de rémunération variable des mandataires sociaux d'Ecofi prend également en compte l'intégration de certains facteurs ESG. Le respect de ce critère est évalué par le Comité des rémunérations. Sur une base annuelle, les gérants des fonds d'Ecofi sont évalués entre autres critères sur leur capacité à respecter le processus ISB d'Ecofi.
L'objectif général du fonds est décliné en sous-thématiques qui contiennent chacune des données d'impacts précises (personnes logées, personnes en insertion, bénéficiaire d'aide humanitaire, tonnes de plastiques évitées, hectares protégés, etc.) qui se réfèrent à des objectifs d'impact des ODD.
Il existe en France une poignée de société de gestion investissant dans la finance solidaire et à impact, poursuivant de manière plus ou moins proches les mêmes objectifs de transformation durable que le Fonds. Il n'y a pas suffisamment de sociétés de gestion pour répondre aux besoins de la finance solidaire. De plus, les problématiques adressées par notre fonds et les autres sociétés de gestion : le logement social, l'insertion par l'emploi le bien vieillir, l'aide humanitaire, la lutte contre le réchauffement climatique, l'économie circulaire, etc. sont telles qu'il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes et de financements, d'autant plus dans un contexte politico-économique difficile en France.
Oui le fonds Ecofi Contrat Solidaire est un des rares fonds en France 100% solidaires. Sa solution est originale puisqu'il permet d'investir dans des structures non cotées à fort impact social ou environnemental, tout en garantissant une bonne liquidité aux souscripteurs et un potentiel rendement positif. Par ailleurs, le fait que le fonds soit labellisé par Fair - Finansol permet à d'autres OPC solidaires de type 90 - 10 de venir souscrire dans le FPS afin de respecter le minimum réglementaire de leur part solidaire. Le modèle est donc facilement répliquable et innovant puisqu'il sert également une large gamme de fonds.
Oui le Fonds a un objectif explicite d'impact social et environnemental via ses investissements dans des structures solidaires. On peut retrouver ses objectifs dans le DIC ainsi que dans les documents commerciaux et la thèse d'impact. A cela s'ajoute le reporting qui chaque année met en avant de manière transparente et précise les données d'impact du fonds (en plus des informations réglementaires : encours, ventilation, performances, etc.). Ce reporting est réalisé à l'attention des souscripteurs du fonds et lors de présentations commerciales.
Oui l'équipe solidaire d'Ecofi en charge de la gestion des investissements solidaire de la société de gestion s'assure que les émetteurs ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif social ou environnemental (DNSH). Cette démarche se fait via une analyse de l'implication de la part des entreprises solidaires dans des secteurs controversés, exclus par le processus ISR d'Ecofi, une analyse des pratiques de responsabilité sociale interne et une analyse de l'implication des entreprises solidaires dans des controverses récentes ou en cours. L'équipe solidaire met également en place une politique d'influence à travers le vote aux assemblées générales et le dialogue régulier avec les entreprises solidaires.
Le fonds Ecofi Contrat Solidaire couvre toutes les actions de contribution de la grille. Les capitaux apportés aux structures sont flexibles car long terme et qui peuvent être renouvelés chaque année, le fonds apporte des capitaux classiques (action, obligation) mais aussi innovants où l'offre manque car proposés par très peu de fonds en France (Titres Participatifs, Titres Associatifs, Parts sociales), les équipes solidaires d'Ecofi accompagnent certaines structures dans leur levée de fonds lorsque la structure n'est pas familière avec cet exercice et dans leur démarche d'impact, l'engagement actionnarial se fait via la participation aux CG. Les signalements de l'importance de l'impact se fait via l'accompagnement des structures dans la construction de leur impact, le suivi régulier de leurs indicateurs, la communication de ces indicateurs, et le conditionnement du financement en contrepartie d'un impact réel et mesurable. Concernant la partie monétaire, le fonds suit une stratégie de signalement de l'importance de l'impact (signaux autres, applicable à 100% de l'actif net du fonds) : membre fondateur de Shareholders for Change (SfC), réseau d'investisseurs européens engagés ayant pour vocation de dialoguer avec les sociétés pour améliorer leurs pratiques ESG ; participation à des initiatives coordonnées par les réseaux internationaux partenaires de finance responsable : SfC, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le CDP, le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), Climate Action 100+, Nature Action 100+...

8.1. Le fonds utilise-t-il d'autres "mécanismes d'impact" que ceux décrits ci-dessus ? Si oui, les décrire. (QUESTION BLANCHE)	Non, le fonds n'utilise aucun autre mécanisme d'impact	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact mais pour l'instant il n'existe pas de preuve empirique de leur efficacité	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact et il existe des preuves empiriques de leur efficacité	0		0,00	0	Non
9. Le fonds justifie-t-il les actions envisagées (dans les questions 7 et 8) par la recherche d'additionnalité? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds présente les actions déployées dans ses documents supports sans suggérer qu'elles lui permettront d'avoir un effet additionnel		Oui, dans ses documents supports le fonds justifie les actions déployées par leur potentiel à générer de l'additionnalité	1	2	2,00 /2		Oui les documents indiquent que le fonds apporte de l'additionnalité aux structures investies via différents mécanismes : la rémunération demandée (notamment pour les produits de taux) prend en compte l'objectif social ou environnemental des entreprises solidaires financées et se retrouve donc inférieure à celle du marché, le fonds propose certains outils de financements/investissements qui sont peu présents sur le marché (titres participatifs, associatifs, etc.), le capital du fonds est patient et flexible, le fonds accompagne les structures dans leurs démarches d'impact afin de l'améliorer ou de l'amplifier. Concernant la partie monétaire, les documents supports du fonds Ecofi Trésorerie, publiés sur internet, décrivent précisément la recherche d'additionnalité notamment à travers la politique de vote et de dialogue. Pour plus de détails, se référer aux documents suivants : Code de Transparence, Document d'Informations Clés, Prospectus, Fiche de présentation, Annexes SFDR, Reporting, Bulletin d'Engagement, Rapport d'engagement
10. Comment les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont-elles décrites ?	Aucune chaîne causale n'est présentée, la contribution du fonds aux objectifs n'est pas explicitée	Une chaîne causale simplifiée est présentée à l'échelle du fonds	Plusieurs chaînes causales détaillées sont présentées, avec une granularité poussée (par objectif, par secteur ou par entreprise)	1	2	2,00 /2		Le fonds offre du capital ou de la dette à des conditions préférentielles pour des structures à forte utilité sociale ou environnementale. Les structures ont alors un accès accru à du capital ou de la trésorerie, qui permet une croissance de l'activité des structures et in fine d'une augmentation (quantitative) ou d'une amélioration (qualitative) de leur impact social ou environnemental. Le fonds présente plusieurs chaînes causales par structure et par thématique.
11. Comment sont décrits les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement ?	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds ne sont pas décrits	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont évoqués de manière très générale à l'échelle du fonds	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour des sous-parties du portefeuille (par exemple, par secteur)	1	3	1,00 /3		L'impact du fonds et l'amélioration/déploiement de l'impact des structures solidaires dépendent de facteurs externes (Etats, subventions, réglementation, entreprises, concurrence, adéquation offre/demande, etc.) dont le fonds répond en rendant ces mêmes structures plus autonomes par rapport à ces facteurs.
12. Y a-t-il un plan d'action mis en place pour gérer et/ou corriger ce lien de dépendance aux facteurs externes ?	Un plan d'action n'a pas été élaboré pour gérer la dépendance	Une ou plusieurs actions sont évoquées mais ne font pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	Un plan d'action systématique a été mis en place avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	1	3	1,00 /2		Oui, l'additionnalité du fonds : mise en place d'outils de financements innovants permettant à des structures en difficultés de recevoir des capitaux en étant éloignées des circuits de finance classique, capital patient et flexible, accompagnement sur l'impact et taux préférentiel de financement, permet de réduire le lien de dépendance entre les structures et les facteurs externes.
13. Comment les actions déployées pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives sont-elles décrites ?	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement ne sont pas décrites.	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont évoquées par le fonds mais ne sont pas décrites de manière détaillée	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée : le fonds fournit la méthodologie de l'analyse de matérialité et décrit la procédure d'engagement autour des externalités négatives matérielles	1	2	2,00 /2		Pour les investissements solidaires, l'équipe solideira s'assure que les émetteurs ne risquent pas de manière significative a un quelconque objectif social ou environnemental (DNSH). Cette démarche se fait via une analyse de l'implication de la part des entreprises solidaires dans des secteurs controversés, exclus par le processus ISR d'Ecofi, une analyse des pratiques de responsabilité sociale interne et une analyse de l'implication des entreprises solidaires dans des controverses récentes ou en cours. L'équipe solideira met également en place une politique d'influence à travers le vote aux assemblées générales et le dialogue régulier avec les entreprises solidaires. En cas d'apparition d'une externalité négative venant d'un des émetteurs du fonds, un dialogue est instauré et les votes lors des instances de gouvernance sont réalisés pour limiter ces impacts. Pour la partie monétaire, les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissements sont décrites de manière détaillée dans les documents supports du fonds, publiés sur internet. - Avant l'investissement : processus ISR (exclusion, sélection, notations ESG, controverses) - Après l'investissement : engagement (dialogues, outil de mesure de qualité dialogue, vote) Par exemple, les controverses auxquelles font face les sociétés, sont évaluées par Ecofi Investissements sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante) en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères : gravité, réaction de la société, réputation de la société.
B) MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE	0	1	2	3		RÉSULTAT (%) - B	/21	/27
14. Avec quelle systématité les émetteurs choisis répondent-ils aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Moins de 50% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 50% et 70% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 70% et 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Plus de 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	2	2	4,00 /6	Le fonds Ecofi Contrat Solidaire investit à minima 50% de son actif dans des entreprises solidaires à fort impact social ou environnemental. La démarche du fonds est de financer au maximum l'ESS, le taux de structures solidaires financées par le fonds se situe généralement entre 70% et 80%, le reste étant investi en OPC monétaire afin d'apporter une certaine liquidité au fonds et aux souscripteurs.
15. En prolongement de la question 9, choisir les actions de contribution les plus significatives (jusqu'à 3) exercées par le fonds pour atteindre ses objectifs de transformation durable et qualifier l'intensité avec laquelle celles-ci sont dévoluées.					2		11,00 /8	
15.1 Le fonds fournit-il du capital aux émetteurs à des conditions favorables par rapport à celles prévalant sur le marché ?	Non, le fonds ne fournit pas de financements à des conditions préférentielles	Oui, pour plus de 70% du portefeuille le fonds fournit des financements à des conditions marginalement plus favorables que le marché (écart > 10% de la rémunération ou de la valorisation normale) pour des émetteurs de même profil (âge, croissance, profitabilité, risque, etc.)	Oui, pour plus de 70% du portefeuille le fonds fournit des financements à des conditions significativement plus favorables que le marché (écart > 20% de la rémunération ou de la valorisation normale) pour des émetteurs de même profil (âge, croissance, profitabilité, risque, etc.)	Oui, pour plus de 70% du portefeuille le fonds fournit des financements largement plus favorables que le marché (écart > 30% de la rémunération ou de la valorisation normale) pour des émetteurs de même profil (âge, croissance, profitabilité, risque, etc.)		3		Comme précédemment évoqué, la rémunération demandée (notamment pour les produits de taux) prend en compte l'objectif social ou environnemental des entreprises solidaires financées et se retrouve donc inférieure à celle du marché. Dans la pratique, la rémunération demandée est constamment inférieure à celle du marché. Concernant la valorisation des entreprises, le fonds et l'équipe d'investissements solidaires d'Ecofi a une approche moins agressive que d'autres fonds du marché.
15.2 Le fonds finance-t-il des émetteurs ayant des difficultés à trouver des moyens de financement ?	Non, en majorité le fonds finance des émetteurs qui ont un accès relativement facile aux financements (ex : grandes entreprises)	Oui, en grande majorité (>70% du portefeuille) le fonds finance des émetteurs qui ont un accès modéré, difficile ou très difficile aux financements (voir tableau dans la notice)	Oui, en grande majorité (>70% du portefeuille) le fonds finance des émetteurs qui ont un accès difficile ou très difficile aux financements (voir tableau dans la notice)	Oui, en grande majorité (>70% du portefeuille) le fonds finance des émetteurs qui ont un accès très difficile aux financements (voir tableau dans la notice)		3		Le fonds finance des émetteurs solidaires à forte utilité sociale ou environnementale ayant un accès difficile ou très difficile aux financements : entreprises de taille moyenne déficitaires, petites entreprises profitables pu déficitaires, entreprises sociales de taille moyenne profitables ou déficitaires ou de petite taille.
15.3 Le fonds apporte-t-il aux entreprises investies un soutien d'un autre ordre que financier (technique, commercial, de gouvernance, de mise en relation, etc.) susceptible d'améliorer leur impact ?	Non, le fonds n'apporte aucun soutien autre que financier aux entreprises investies qui serait susceptible d'améliorer leur impact	Oui, le fonds apporte chaque année aux entreprises investies (représentant plus de 70% du portefeuille) un soutien financier susceptible d'améliorer leur impact	Oui, le fonds apporte chaque année aux entreprises investies (représentant plus de 70% du portefeuille) un soutien non-financier susceptible d'améliorer leur impact et le fonds fournit au niveau agrégé des informations décrivant les actions engagées et témoignant de la valeur significative de ces actions (> 0,25% de l'actif du fonds chaque année)	Oui, le fonds apporte chaque année aux entreprises investies (représentant plus de 70% du portefeuille) un soutien non-financier susceptible d'améliorer leur impact et le fonds fournit au niveau agrégé des informations décrivant les actions engagées et témoignant de la valeur très significative de ces actions (> 0,5% de l'actif du fonds chaque année)		3		Oui le fonds apporte aux entreprises un accompagnement sur leur impact : choix des données, mesurabilité des données, échange annuel sur l'évolution de l'impact ; un soutien de notoriété : post LinkedIn et communication de presse sur des structures financées ; et un soutien commercial ou autre via la mise en relation des structures qui sont présentes dans le portefeuille du fonds ou avec des fonds d'investissements.
15.4 Le fonds a-t-il une politique d'engagement actionnarial active concernant des objectifs de transformation durable visés ?	Non, le fonds n'a pas de politique d'engagement actionnarial active en relation avec ses objectifs de transformation durable	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active, dialogue avec les entreprises dans lesquelles il investit, vote aux assemblées générales en faveur des résolutions relatives aux objectifs de transformation durable visés.	Niveau 1+ le fonds fixe aux émetteurs des objectifs datés dont la non atteinte sera susceptible de remettre en cause une part significative (>50%) de la rémunération variable des dirigeants, et son soutien au management dans les instances de gouvernance	Niveau 2+ la documentation contractuelle prévoit la sortie prématurée de l'investissement en cas d'abandon ou de non atteinte répétée des objectifs de transformation durable datés		3		Oui le fonds a une politique d'engagement actionnarial active mais qui ne va pas au-delà du niveau 1+ de la grille de référence de l'IFFD.

15.5 Le fonds applique-t-il une politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable susceptible d'avoir une incidence sur les prix des actifs financiers ?	Non, le fonds n'applique pas de politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui pourrait, si elle était répliquée par d'autres intervenants, avoir un impact significatif sur les prix des actifs financiers	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est coordonnée ou identique avec celle d'autres acteurs et en cela est susceptible d'avoir un impact significatif sur les prix des actifs financiers	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est coordonnée ou identique avec celle d'autres acteurs dans des proportions telles que la probabilité d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers, et de faire changer le comportement des émetteurs est assez élevée		2		Le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière : capital dédié aux structures à fort impact social ou environnemental avec un accès difficile aux financements classiques... avec d'autres fonds solidaires qui appliquent de manière plus ou moins similaire la même politique. Ce faisant, la valeur du capital investi par ces fonds prend en compte l'impact social ou environnemental des structures. Ainsi, la politique d'allocation de capital singulière du fonds est susceptible d'avoir un impact significatif sur les prix des actifs financiers puisque l'utilité sociale ou environnementale permet une valorisation à la hausse de ces actifs.
15.6 Le fonds utilise-t-il activement la communication pour contribuer positivement à la transition durable ?	Non, les communications du fonds ne témoignent pas d'un attachement à contribuer positivement à la transition durable	Oui, les communications du fonds témoignent systématiquement d'un attachement à contribuer positivement à la transition durable	Oui, les communications du fonds témoignent systématiquement d'un attachement à contribuer positivement à la transition durable et le fonds recourt régulièrement à des campagnes médiatiques ciblées pour influencer le comportement des émetteurs investis en lien avec les objectifs de transformation durable			1		Oui les communications du fonds aux souscripteurs témoignent systématiquement de la volonté de contribuer positivement à la transition durable via les investissements dans des structures solidaires à fort impact social ou environnemental.
16. Quelles actions le fonds met-il en place pour maîtriser les externalités négatives associées à ses investissements (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le fonds ne maîtrise pas les externalités négatives associées à ses investissements au-delà des objectifs de transformation durable visés	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut, au minimum, le dialogue avec les émetteurs et le vote dans les organes de gouvernance d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut le dialogue avec les émetteurs et le vote dans les organes de gouvernance d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut le dialogue avec les émetteurs et le vote dans les organes de gouvernance d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles	1	2	2,00 /2	L'équipe solidaire d'Ecofi en charge de la gestion des investissements solidaires de la société de gestion s'assure que les émetteurs ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif social ou environnemental (DNSH). Cette démarche se fait via une analyse de l'implication de la part des entreprises solidaires dans des secteurs controversés, exclus par le processus ISR d'Ecofi, une analyse des pratiques de responsabilité sociale interne et une analyse de l'implication des entreprises solidaires dans des controverses récentes ou en cours. L'équipe solidaire met également en place une politique d'influence à travers le vote aux assemblées générales et le dialogue régulier avec les entreprises solidaires. En cas d'apparition d'une externalité négative venant d'un des émetteurs du fonds, un dialogue est instauré et les votes lors des instances de gouvernance sont réalisés pour limiter ces impacts. Pour la partie monétaire, le fonds dialogue (individuels et collectifs) avec les structures investies. Cet engagement vise à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen/long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs ESG et une meilleure maîtrise des externalités négatives associées à ses investissements.
17. Le fonds applique-t-il une stratégie particulière qui veille à la matérialisation et la pérennisation de son impact/contribution (durée d'investissement minimale, choix du moment de sortie, choix du repreneur, etc.) ?	Non		Oui, et cette stratégie particulière est détaillée dans les documents support du fonds		1	2	2,00 /2	Oui, les documents supports du fonds indiquent une stratégie d'investissement moyen/long terme, justifiant la durée de placement recommandée de 5 ans auprès des souscripteurs, apparent à un capital patient. De plus, le choix du moment de sortie est systématiquement discuté avec les instances de gouvernance pour trouver le meilleur compromis possible avec tous les partis. Le choix du repreneur est plus aléatoire, mais le fonds privilégie toujours un repreneur qui démontre une volonté forte de conserver l'impact de la structure.
18. Quels moyens le fonds alloue-t-il à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ?	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analystes, responsable engagement, etc.).	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analystes, responsable engagement, etc.). La quantification de ces ressources est mentionnée dans les documents support du fonds		1	2	2,00 /2	L'équipe d'investissement solidaire s'appuie principalement sur des sources d'informations externes provenant des émetteurs, d'études sur certains secteurs et via des événements dédiés à l'impact. Elle s'appuie parfois sur des ressources internes via le soutien des analystes ISR dans l'accompagnement de la méthode d'impact des structures investies. Pour les accompagner les émetteurs de la partie monétaire dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, les gérants s'appuient sur l'expertise du Département ISR et solidaire, composé de sept personnes et de deux apprentis analystes. Ils ont accès à l'outil RISE. De plus, les gérants ont à leur disposition des sources d'informations externes (analyses de MSCI Solutions, données publiées par les sociétés, rencontre avec le management, recherches ISR avec d'autres partenaires). Plus de détails sont fournis dans le Code de Transparence, publié sur le site internet.
C) SUIVI DES RÉSULTATS	0	1	2	3				
1. Procédure de suivi des résultats. Par résultat, on entend changement entre la situation avant investissement et celle après investissement. Une situation préexistante ne peut être considérée comme étant un résultat.								
19. Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ?	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 90% des actifs sous gestion		Oui, pour plus de 90% des actifs sous gestion		1	2	2,00 /2	Oui le suivi des performances extra-financières est suivi pour toutes les structures investies par Ecofi.
20. Un suivi des évolutions relatives (par rapport à des objectifs spécifiques fixés ex ante par le fonds, à des comparables ou à une tendance passée) des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 70% du portefeuille		2	2	4,00 /4	Oui pour toute structure investie par le fonds, les données d'impact avant investissement du fonds sont connues et visent à être améliorées via l'investissement du fonds. La comparaison des données d'impact avec le passé est systématique et s'il n'y a pas d'amélioration notable, des échanges et des travaux d'amélioration sont prévus avec les structures.
20.1 A quel niveau les conséquences des actions des entreprises du portefeuille sont-elles suivies ? (QUESTION BLANCHE)	Il n'y a pas de vérification des conséquences des actions des émetteurs, que ce soit au niveau des réalisations ou des résultats	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les réalisations (outputs)	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les résultats (outcomes)		0	1	0,00	Le fonds mesure les réalisations (outputs) des structures investies via la mesure d'impact effectuée tout au long de la durée de l'investissement. Cependant, le processus de contrôle de la performance des structures ne permet pas de mesurer les résultats (outcome) de toutes les structures, environnementaux ou sociaux (outcomes)
21. Comment l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des objectifs est-elle analysée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est rationalisée de manière plausible et/ou appuyée par des méthodes quantitatives ou qualitatives "basiques" (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 2 (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 3 ou plus (voir notice)	1	2	2,00 /3	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 2. Nous analysons l'additionnalité du fonds via une méthode quantitative basique et une méthode qualitative basique pour chaque structure investie en fonction des données passées avant l'investissement du fonds.
21.1 Dans l'évaluation de son additionnalité, le fonds analyse-t-il les éventuels impacts indirects de ses investissements (par exemple, les effets de déplacement)? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui. Une procédure de suivi des éventuels effets indirects sur les concurrents est prise en compte dans l'analyse des résultats atteints.			0	0	0,00	Non
22. Un processus d'amélioration continue des stratégies déployées et des actions réalisées est-il mis en place ?	Aucun processus d'amélioration continue n'est mis en place	Un processus d'amélioration continue est évoqué mais sans donner de détails	Un processus d'amélioration continue est en place, avec des points d'étape et des mesures correctives spécifiques		1	2	2,00 /2	L'équipe solidaire a un processus d'amélioration continue via plusieurs projets qui sont chaque année mis en place pour améliorer les stratégies d'impact d'Ecofi : amélioration du suivi des données d'impact, refonte des thématiques et des données, passage de fonds en fonds à impact, etc. Par ailleurs, le processus ISR est continuellement amélioré avec l'approbation du Comité éthique et de mission et du Codir d'Ecofi.

<p>23. Comment le suivi des externalités négatives (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) des émetteurs est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Le suivi des externalités négatives matérielles (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) n'est pas réalisé sur tous les émetteurs, ou le fonds ne fournit pas d'objectifs ciblés pour les externalités négatives matérielles pour chaque émetteur visé</p>	<p>Un suivi systématique des externalités négatives matérielles des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) est réalisé par rapport à des objectifs clairement identifiés pour chaque émetteur. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique (en lien avec les contraintes propres à la classe d'actifs du fonds), le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00 /2</p>	<p>Un suivi systématique des externalités négatives matérielles des émetteurs est réalisé par l'équipe d'investissement d'Ecofi notamment via une veille informationnelle et plusieurs réunions oragnisées chaque année avec les équipes dirigeantes des structures investies afin de suivre les activités et l'actualité de chaque structure. Pour la partie monétaire, les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissements sont décrites de manière détaillée dans les documents supports du fonds, publiés sur internet. - Avant l'investissement : processus ISR (exclusion, sélection, notations ESG, controversés) - Après l'investissement : engagement (dialogues, outil de mesure de qualité dialogue) Par exemple, les controverses auxquelles font face les sociétés, sont évaluées par Ecofi Investissements sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante) en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères : gravité, réaction de l'entreprise et implication de l'entreprise.</p>		
<p>24. Un processus de contrôle interne ou externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats existe-t-il ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2025)</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00 /2</p>	<p>Oui. Le fonds est notamment labellisé Finansol démontrant son implication dans le financement de structures de l'ESS à fort impact social et environnemental. Il s'agit donc ici d'un processus externe. Le processus de contrôle interne est suivi par plusieurs équipes d'Ecofi, indépendamment de l'équipe solidaire (RCCL, juristes, équipes du reporting et des opérations).</p>		
<p>2. Qualité des résultats observés</p>		<p>0</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>TOTAL RÉSULTAT (C2)</p>	<p>/4</p>	<p>/5</p>
<p>25. Dans quelle mesure les résultats absolus (i.e., progression ou régression) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Les résultats ou objectifs ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié</p>	<p>Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats observés font ressortir une amélioration des résultats (environnementaux ou sociaux) évalués des entreprises investies par rapport à la situation avant l'investissement. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>3,00 /3</p>	<p>Les structures investies par le fonds profitent des financements du fonds pour se développer, accroître leur activité et donc accroître l'impact inhérent à leur activité. Les résultats observés sont à la fois quantitatifs avec une hausse de la plupart des indicateurs suivis, et qualitatifs avec une approche plus structurée au niveau de l'impact et dans le suivi réalisé. Les résultats sont aussi visibles grâce aux dialogues effectués avec les instances de direction. Par ailleurs, le fonds est labellisé Finansol et Ecofi Trésorerie (investit par le fonds entre 20% et 30%) est labellisé ISR. Conformément aux exigences des labels, le fonds a des objectifs de durabilité annuels à atteindre. Ces objectifs sont intégrés dans les objectifs de transformation durable du fonds. Les résultats observés au niveau des émetteurs correspondent ainsi aux niveaux des objectifs de transformation durable visés par le fonds. De plus, la qualité des dialogues, qui mesurent les résultats des engagements des sociétés, est mesurée à l'aide d'un outil développé en interne et qui prend en compte la qualité des interactions, les informations reçues et les engagements des entreprises concernant les axes d'amélioration soumis.</p>		
<p>26. Dans quelle mesure les résultats relatifs (i.e., par rapport à des comparables sectoriels, à la tendance passée ou aux objectifs spécifiques fixés par le fonds) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ?</p>	<p>Les résultats ou objectifs spécifiques ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié</p>	<p>Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>6,00 /6</p>	<p>Le suivi des données d'impacts par le fonds est systématique pour toutes les structures, qu'il s'agisse des structures solidaires ou cotées via la partie monétaire. Les résultats relatifs sont soit alignés avec des objectifs fixés ex ante, soit ils traduisent une amélioration par rapport à une tendance passée. Ces résultats varient beaucoup entre toutes les structures solidaires tout comme les objectifs suivis.</p>		
<p>27. A quel point l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats observés est-elle démontrée ?</p>	<p>L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée</p>	<p>Un faisceau de preuves de niveau 1 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00 /3</p>	<p>Un faisceau de preuve de niveau 2 donc via une méthode quantitative "basique" + une méthode qualitative "basique" permet de conclure que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion.</p>		
<p>27.1 Le fonds peut-il démontrer qu'en prenant en compte les effets indirects (comme les effets de substitution et de déplacement), les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés ? (QUESTION BLANCHE)</p>	<p>Non car aucune analyse des impacts indirects n'a été effectuée</p>	<p>Oui. Une analyse logique détaillée suggère qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).</p>	<p>0</p>	<p></p>	<p>0,00</p>	<p>Non</p>		
<p>28. Dans quelle mesure les externalités négatives des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable visés par le fonds) ont-elles été diminuées durant la période de détention du fonds ?</p>	<p>Le fonds n'a pas défini d'objectifs de réduction des externalités négatives (matérielles) pour chaque émetteur ou les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixes n'ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une petite minorité (<30%) des émetteurs visés</p>	<p>Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixes ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (> 50%) des émetteurs visés</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>3,00 /3</p>	<p>Le fonds prend en compte le principe DNSH (Do no significant harm) sur 100% de son actif net. Ecofi prend en compte le principe DNSH (Do no significant harm) et les bonnes pratiques de gouvernance, à travers l'application de son filtre ISR, appliqué sur 100% de ses fonds ouverts (hors fonds indexés), de sa politique d'engagement (vote et dialogue) et son modèle de reporting d'impact. Pour la partie solidaire, les externalités négatives des structures investies sont très limitées au vu de leur taille mais reste constamment suivie par l'équipe solidaire. De plus, le label Finansol est aligné avec les exclusions du label ISR limitant ainsi l'exposition à des secteurs à forte externalités négatives. Le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance : exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles, sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG, gestion des émetteurs controversés. Ce processus prend en compte le principe DNSH (do no significant harm) et permet de limiter les externalités négatives des émetteurs.</p>		
<p>D) COMMUNICATION ET CREDIBILITE</p>		<p>0</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>RÉSULTAT (9) - D</p>	<p>/7</p>	<p>/10</p>
<p>29. Comment le potentiel d'impact du Fonds est-il communiqué aux épargnants et investisseurs ?</p>	<p>Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs peut être perçu comme trop ambitieux par rapport à ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à impact sans valider (encore) toutes les conditions nécessaires pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée de mensongère ou de trompeuse.</p>	<p>Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son potentiel de contribution significatif (score > 50%) de contribution à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à étayer son additionnalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'appropriée.</p>	<p>1</p>	<p>3</p>	<p>3,00 /3</p>	<p>Le fonds possède un potentiel de contribution significatif à la transformation durable avec une intentionalité, une additionnalité et une mesurabilité concrète et explicitée dans les documents de présentation. Le fonds dédie son actif à des structures en manque de financements et avec des conditions plus favorables que celles proposées par d'autres fonds d'investissement. Par ailleurs le fonctionnement du fonds et ses outils d'investissements sont innovants et peu présents au sein des sociétés de gestion françaises. La communication du fonds sur le fait qu'il soit à impact est appropriée.</p>		

30. Le fonds communique-t-il un rapport d'impact/contribution annuel accessible aux investisseurs ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non	Oui, et le rapport présente de manière détaillée les changements dans les résultats des émetteurs.	Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, et ii) une vue agrégée des actions de contribution/d'impact déployées par le fonds.	1	2	2,00 /3
31. La RSE de la société de gestion est-elle cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds ?	La société de gestion n'a pas mis en place de politique RSE ou la politique RSE de la société de gestion n'est pas cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds	La politique RSE de la société de gestion est cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds. Le fonds n'est pas une "anomalie" dans la gamme de la société de gestion.		1	1	1,00 /1
32. La rémunération des gérants du fonds est-elle dépendante des performances du fonds en matière d'impact ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2025)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable laquelle est sans aucune indexation ou lien avec des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre) OU en l'absence de rémunération variable, les gérants ont des objectifs annuels personnels qui incluent des critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure aussi des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière non négligeable (jusqu'à 25%, ou 15% pour les fonds créés avant 2023)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière substantielle (représentant entre 25% et 50% de la rémunération variable)	1	1	1,00 /3
E) BONUS	0	1	2	3	RÉSULTAT (%) - D	/1 /5
33. Le fonds intègre-t-il un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit de projets d'intérêt général (associations, fondations...)?	Non, le fonds n'intègre pas de mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à moins de 0,5% des encours en année "normale"	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à entre 0,5% et 1% des encours en année "normale"	1	0	0,00 /3
34. Le fonds organise-t-il des événements de sensibilisation à l'impact ou au reporting d'impact pour les entreprises investies ?	Non, le fonds ne pratique pas ou très irrégulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations.	Oui, le fonds pratique régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 30% des participations détenues chaque année)	Oui, le fonds pratique très régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 50% des participations détenues chaque année)	1	1	1,00 /2
SYNTHESE					RÉSULTAT FINAL (%)	83 /100

L'équipe d'investissement solidaire d'Ecofi produit chaque année un rapport d'impact qui détaille tous les investissements des fonds solidaires (Ecofi Contrat Solidaire inclus), les encours agrégés des fonds, ainsi que les données d'impacts agrégés de tous les fonds par thématique. Le rapport fait également un focus sur plusieurs structures à fort impact social ou environnemental récemment financées. Enfin, chaque année, Ecofi produit spécifiquement pour le fonds Ecofi Contrat Solidaire un reporting annuel listant les investissements du fonds ainsi que les données d'impact agrégées du fonds et de ses investissements.

En juin 2020, Ecofi a adopté le statut d'Entreprise à Mission. En inscrivant notre Mission d'Être et quatre objectifs sociaux et environnementaux dans nos statuts, nous nous référons systématiquement à notre Mission pour toute décision importante et assurons à toutes nos parties prenantes que cet engagement est durable.
Notre Raison d'Être ("Conjuguer performance et durabilité pour un futur juste et responsable.") se décline en trois objectifs stratégiques :
- Contribuer par notre politique d'investissement et d'influence à l'amélioration des pratiques responsables des émetteurs et de la Place.
- Contribuer à répondre aux besoins financiers de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Créer et entretenir une communauté de salariés engagés au bénéfice de la société et de ses parties prenantes.

En ligne avec l'Article 5 du règlement SFDR, la politique de rémunération variable des mandataires sociaux d'Ecofi prend également en compte l'intégration de certains facteurs ESG. Le respect de ce critère est évalué par le Comité des rémunérations. Sur une base annuelle, les gérants des fonds d'Ecofi sont évalués entre autres critères sur leur capacité à respecter le processus ISR d'Ecofi.

Non

Où chaque année, l'équipe d'investissement solidaire d'Ecofi organise avec les structures en portefeuille des temps d'échanges, souvent en bilatéral, afin de discuter de l'impact de la structure, des actualités des secteurs, des actions probantes et des difficultés rencontrées sur la collecte ou la mesure de données d'impact ou sur la pertinence de ces données.

Position sur l'échelle

Section A	Théorie du changement (Max = 30)	26
Section B	Mise en œuvre (Max = 30)	21
Section C	Suivi des résultats (Max = 30)	28
Section D	Communication et crédibilité (Max = 10)	7
Section E	Bonus (Max = 5)	1
Score final	Total (Maximum = 100)	83